



CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 18/12/2023

Le Conseil municipal du VILLE DE BOE régulièrement convoqué, s'est réuni le lundi 18 décembre 2023 en session publique ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Pascale Luguët, Maire.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n° 14 - demande-subventions-fête-lecture

Présents :

Madame LUGUET Pascale Maire

Monsieur JUDIT Jean-François, Madame LEBEAU Françoise, Monsieur PANTEIX Daniel, Madame MANDEIX Catherine, Monsieur LUNARDI Daniel, Madame FAVARD Odile, Monsieur ORDRONNEAU Cyriaque, Madame PLA-RODRIGUEZ Lise **Adjoints**

Madame PERTHUIS Nicole, Madame TRUILHE Aline, Madame FORNASARI Monique, Madame FRECHET Christine, Monsieur LAFUENTE Jean-Michel, Monsieur SAINT-BEAT Frédéric, Madame RELLA Stéphanie, Madame FERNANDEZ Stéphanie, Madame PIOFFET Nelly, Madame MANSE Corinne, Madame SADRES Valérie, Monsieur RESSEGUIER Frédéric, Madame LASSORT Sheihnas **Conseillers Municipaux**

Absents excusés :

Monsieur DEL FIORENTINO Julien (donne pouvoir à Madame PLA-RODRIGUEZ Lise),
Monsieur GAMBART René (donne pouvoir à Madame LASSORT Sheihnas)

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	022
Nombre de suppléants :	00
Nombre de procurations :	02

I - Exposés des motifs

En octobre 2024, la ville de Boé organisera la 35^{ème} Fête de la lecture dont le thème sera consacré au sport, eu égard à l'année olympique qui s'annonce.

Le succès grandissant de cette manifestation culturelle en fait le premier évènement populaire de la commune. En effet, ce sont plus de 5 000 visiteurs qui s'y pressent chaque année sans compter les centaines d'enfants qui ont la joie de recevoir un auteur, un conteur ou un illustrateur dans leur classe ou à l'accueil de loisirs.

La 35^{ème} Fête de la lecture se déroulera du 7 au 13 octobre 2024 dans les écoles de Boé et de l'agglomération agenaise. Le salon de la lecture aura lieu les 12 et 13 octobre 2024 à l'espace culturel François Mitterrand.

A ce titre, la commune sollicite les partenaires pour l'accompagner dans le financement de cet évènement majeur de la vie boétienne.

II - Considérants et références juridiques

Vu l'avis favorable de la commission Culture et événements festifs,
Vu l'avis favorable du bureau municipal

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITE

ABSTENTION(S) :

SOLLICITER : une subvention pour la 35^{ème} fête de la lecture auprès du Conseil départemental 47, du Conseil régional de Nouvelle Aquitaine et de l'Agglomération d'Agen.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Madame Stéphanie
FERNANDEZ

Mme Pascale Luguet

Accusé de réception en préfecture
047-214700312-20231218-lmc1FIN2370014-DE
Date de création : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023

FIN N° 2023 70 012

Rapporteur : **Madame Stéphanie FERNANDEZ**